



Breuillet

DECISION DU MAIRE

2023/ 016 /AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de signer une convention avec **L'association OSE ZD**

Siège social : la Recyclerie Sportive, 7 place de Pierre Séward, 91300 Massy

Représentée par Mme ANDLAUER Julie, présidente de l'association.

, pour l'organisation d'une exposition mise en place par le Conseil Municipal des enfants.

DECIDE

Article 1 : D'accepter la proposition faite par L'association OSE ZD, l'exposition "Les Héros de Zéro Déchet" composée de 9 panneaux A2, des objets durables et réutilisables remplaçant les produits à usage unique avec les cartes descriptifs, pour l'organisation d'une exposition le 10 juin 2023.

Article 2 : La liste des objets et des panneaux est accompagné d'un constat établi avant leur départ des Ulis.

Article 3 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- L'association OSE ZD

FAIT A BREUILLET LE SEIZE MARS DEUX MILLE VINGT TROIS.

Mme Le Maire,

Véronique MAYEUR

